

Parcours de soins en santé mentale en Haute-Garonne



Lors de la consultation, le médecin généraliste traitant évalue l'état de sévérité du patient présentant des troubles mentaux

Intensité légère à modérée

Le médecin généraliste traitant appelle la plateforme du service médical de l'Assurance Maladie pour inclure le patient

1



1 entretien d'évaluation
par un psychologue clinicien
ou un psychothérapeute agréé ARS
(ou par un médecin généraliste)

Bilan



Médecin généraliste traitant

Avis

Intensité sévère ou diagnostic incertain
ou pathologie persistante et non répondante

2



**Entre 1 à 10 séances
Accompagnement psychologique
de soutien**
par un psychologue clinicien
ou un psychothérapeute agréé ARS
(ou par un médecin généraliste)

Adressage

Bilan



Médecin généraliste traitant



Avis pris auprès
d'un psychiatre
ou du DSPP



Entretien
par un psychiatre
ou le DSPP

3



**Entre 1 à 10 séances
Psychothérapie structurée**
par un psychologue clinicien ou
un psychothérapeute agréé ARS
ou un psychiatre

Adressage
avec mention : « En
accord avec le Docteur...
ou le DSPP contacté le... »

Bilan



Médecin généraliste traitant

Orientation

Prise en charge par les structures et / ou
les professionnels de santé